



INSTALLATION ET FORMATION INFORMATIQUE

FORFAITS INFORMATIQUE ET INTERNET				
Pack	Installation 1 et 2 (Internet, 2 périphériques maxi)	Installation 3 (ordinateur + internet)	Formation 2H	Formation 6H
Montant total avant A.F*	119,00 €	179,00 €	145,00 €	350,00 €

Description des prestations

Installation informatique

Forfait installation 1

- Installation de la configuration d'accès à Internet sur un ordinateur
Ou : installation mise en réseau **par** poste supplémentaire (WI-FI, filaire, CPL)
+ prise en main du matériel + formation à la sécurité de l'ordinateur

Forfait installation 2

- Installation d'un ordinateur + 2 périphériques maximum (exemples : scanner, imprimante...)
+ prise en main du matériel

Forfait installation 3

- Installation d'un ordinateur
+ configuration d'accès à Internet
Ou : installation mise en réseau **par poste** supplémentaire (WI-FI, filaire, CPL)
+ prise en main du matériel + formation à la sécurité de l'ordinateur
 - Paramétrage du verrouillage parental compris dans la prestation

Forfaits formation informatique

- Initiation à l'ordinateur : découverte et prise en main, fonctionnement du système d'exploitation Windows, panneau de configuration, paramètres personnels...
- Formation : logiciels non professionnels (logiciels spécifiques sur devis), utilisation d'Internet, communication via Internet, photo et vidéo numériques, sécurisation de l'ordinateur. Sur devis : création de pages web...

Conditions d'intervention

- Jours d'intervention : du lundi au samedi
- Horaires d'intervention : entre 9 h et 19 h
- Pas de vente de matériel ni de logiciel ; le client devra détenir la licence des logiciels
- Pour l'installation informatique :
 - Achat préalable d'un accès Internet auprès du fournisseur au choix du client, **avant toute intervention**, pour l'installation d'une connexion Internet
 - Supplément de 30 € pour chaque périphérique ajouté au-delà de 2
 - Garantie de l'intervention : 30 jours (sauf en cas d'utilisation non conforme)

*A.F (Avantage fiscal) : SERENA étant une société agréée dans le cadre de la Loi Borloo pour le développement des services à la personne, toutes nos prestations bénéficient, selon les dispositions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts, d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées. Une attestation fiscale vous sera envoyée en mars de l'année civile suivante.